

[Text]

The Chairman: That is a typing error. Does the amendment carry?

Senator Doody: Mr. Chairman, I am not certain in my own mind how important this is to the bill. I sense that the parliamentary secretary is not comfortable with the amendment, but I may be second-guessing him. I also think that he can live with it, if he has to. Where do we stand here?

Mr. Thacker: I am unable to give you a definitive answer. We could have a full-blown constitutional crisis over this, if it is that important. Our officials have gone through this wording carefully. I would repeat my earlier argument, that such a departure would certainly violate the new wording that we are applying in all the statutes and that we are no longer applying the literal translation as between English and French which went on in this country for 120 years. We are now trying to draft the French version of statutes from the French perspective and French point of view, as though it were a fresh, whole clause. That is why you can no longer read in these bills an English line and then go to the literal translation on the French line. That is why I ask senators to stick with the officials who after hearing your concerns have reviewed the language and feel that we should stick with what is in the bill. Perhaps before you call the question, Mr. Archambault could assure us that everything that is in this amendment is in the original section.

Senator Doody: Perhaps we could stand this amendment and move on.

The Chairman: Is it agreed that we should stand this amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: So, dealing with the same clause 3, the next proposal would substitute the word «injustement» for «abusivement» on line 25, page two.

Mr. Thacker: Perhaps Mr. Pigeon or Mr. Archambault can give you their professional opinions on those two words.

The Chairman: We are translating the English word «unfairly» into French with the word «abusivement.» That is the equivalent of the French translation. «Unfairly» and «abusivement» are not the same at all.

Le sénateur Le Moyne: C'est plus précis.

The Chairman: It would not have the same inference in a court of law if you were accusing somebody of violating this section. Why in the English text have you used «unfairly» and in the French translated it to mean «abusivement?»

Le sénateur Le Moyne: Je me range à votre avis, monsieur le président.

The Chairman: It is evident that they do not say the same thing in the French translation. It is a bad translation and bad French.

[Traduction]

signale qu'il y a une erreur d'orthographe à la quatrième ligne. Il faudrait lire «ces» à la place de «ses».

Le président: C'est une erreur de dactylographie. Voulez-vous adopter l'amendement?

Le sénateur Doody: Monsieur le président, je ne suis pas sûr de bien saisir l'importance de cet amendement pour le projet de loi. Je crois comprendre que le secrétaire parlementaire n'est pas à l'aise avec cet amendement, mais je devrais peut-être me raviser. Je crois également qu'il pourrait s'en accommoder, s'il en était obligé. Quelle est notre position?

M. Thacker: Je ne saurais vous donner une réponse définitive. Nous pourrions soulever tout une crise constitutionnelle sur cette question, si elle est si importante. Nos experts se sont penchés très attentivement sur la formulation. Je vous répète mon argument précédent: une telle innovation entrerait certainement en contradiction avec la nouvelle formulation que nous adoptons dans toutes nos lois car, nous ne traduisons plus littéralement les versions anglaise et française comme nous le faisons il y a 120 ans. Nous essayons maintenant de rédiger la version française des lois dans une perspective française et dans l'esprit française, comme si c'était une première rédaction. Voilà pourquoi on ne peut plus comparer directement les versions anglaise et française ligne par ligne. J'inviterais donc les sénateurs à s'en remettre à l'opinion des experts qui, après avoir été saisis de nos points de vue, ont examiné les textes des articles, et nous ont conseillé de conserver le libellé initial du projet de loi. Peut-être qu'avant de passer à la question, M. Archambault pourrait-il nous dire si tout ce qui est dans l'amendement est conforme à la version originale.

Le sénateur Doody: Nous devrions peut-être reporter l'adoption de cet amendement et poursuivre.

Le président: Êtes-vous d'accord pour que nous reportions le vote sur cet amendement?

Des voix: D'accord.

Le président: Donc, toujours concernant l'article 3, à la ligne 25 de la page 2, la prochaine proposition voudrait remplacer le mot «abusivement» par «injustement».

M. Thacker: Peut-être M. Pigeon ou M. Archambault pourraient-ils vous donner une opinion d'experts sur ces deux mots.

Le président: Nous traduisons le mot anglais «unfairly» en français par le mot «abusivement». C'est l'équivalent donné dans la version française. «Unfairly» et «abusivement» ne veulent pas dire la même chose du tout.

Senator Le Moyne: It's more precise.

Le président: Ces expressions n'auraient pas le même poids, si quelqu'un était traduit devant les tribunaux pour avoir enfreint cet article. Pourquoi utilise-t-on le mot «unfairly» dans la version anglaise et traduit-on ce mot en français par le mot «abusivement»?

Senator Le Moyne: I'm with you, Mr. Chairman.

Le président: Il est évident que la version française ne dit pas la même chose. C'est de la mauvaise traduction et du mauvais français.